

**Avis n° 2013/ 01-07 relatif
à l'habilitation de
l'Institut National Polytechnique de Toulouse
à délivrer un nouveau titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : demande déposée hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu l'avis N°2012/05-08 de la CTI du 12 juin 2012
- Vu la nouvelle demande présentée par l'Institut national Polytechnique de Toulouse (INPT) le 26 octobre 2012
- Vu le rapport établi par MM. Bernard Roman-Amat (membre CTI, rapporteur principal) et Eric RICOEUR (membre CTI)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de l'examen de la première demande déposée par l'INPT, la CTI avait demandé que le dossier soit revu sur les deux aspects suivants :

- la nécessité de renforcer la définition professionnelle des compétences visées,
- les métiers et l'employabilité.

A l'appui de sa nouvelle demande, l'INPT a produit un rapport sur l'employabilité des futurs ingénieurs des développements durables, une note sur l'évolution de la formation et une nouvelle version du syllabus.

A l'examen, la nouvelle version du programme des études ne présente pas clairement les compétences à acquérir par l'ingénieur des développements durables, ni les modalités d'acquisition de ces compétences. La formation scientifique de base paraît toujours faible et le projet de formation transdisciplinaire encore inachevé.

L'INPT a par ailleurs produit un rapport du Comité d'études sur les formations d'ingénieurs (CEFI) analysant les perspectives d'emploi des futurs ingénieurs des développements durables. Cette étude définit deux types de métiers d'ingénieur junior : dans les grandes entreprises, la maîtrise scientifique et technique d'un domaine est une exigence prioritaire et la capacité à intégrer le développement durable est vue comme une compétence complémentaire ; les petites entreprises peuvent avoir besoin d'ingénieurs généralistes, mais ceux-ci doivent alors posséder les qualités humaines qui leur permettront d'apporter un accompagnement externe « sur mesure » à chaque cas. Il semble exister un créneau de création de start-ups. Les besoins d'ingénieurs généralistes ne sont pas quantifiés par le CEFI. Cependant, globalement, les profils de généralistes du développement durable déjà présents sur le marché souffrent de la concurrence, et les recruteurs semblent manquer de spécialistes.

Au total, la CTI estime que le nouveau projet de formation d'ingénieurs des développements durables déposé par l'INPT n'est toujours pas complètement satisfaisant, ni dans son contenu, ni sous le rapport de l'employabilité des futurs diplômés.



En conséquence, la CTI décide de confirmer l'avis qu'elle a émis en juin 2012, et de ne pas proposer l'habilitation de l'INPT à ouvrir cette nouvelle formation d'ingénieur dans le domaine des développements durables.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 8 janvier 2013
Approuvé en séance plénière à Mont Saint Aignan, le 13 février 2013

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Massé', written over a horizontal line.

Le président

Philippe Massé